

Genève, le 7 décembre 2018

*Aux représentant-e-s des médias*

## **Conférence de presse de la Cour des comptes**

### **Audit de gestion relatif à la gouvernance des ressources humaines de l'ÉMS de la Maison de Vessy**

Madame, Monsieur,

Les magistrats de la Cour des comptes ont le plaisir de vous convier à une conférence de presse qui aura lieu le

**vendredi 14 décembre 2018 à 10h00**  
**à la grande salle de conférence du DIP,**  
6, rue de l'Hôtel-de-Ville, 1204 Genève.

En avril 2018, la Cour des comptes a été informée de potentiels dysfonctionnements portant sur la gouvernance et la gestion des ressources humaines de l'ÉMS de la Maison de Vessy (MV). Les principales allégations portaient sur les départs et les arrêts pour cause de maladie de plusieurs membres de la direction, la présence continue des membres du Bureau du Conseil d'administration (ci-après le Bureau) dans la gestion opérationnelle ou encore l'absence d'outils de gestion.

Afin d'obtenir des informations sur la situation régnant au sein de l'établissement, la Cour des comptes a rencontré des membres du Bureau en mai 2018. Au cours de cette réunion, ceux-ci ont saisi la Cour des comptes d'une demande d'effectuer un audit des ressources humaines de la MV sous l'angle de la conformité aux dispositions légales et réglementaires ainsi que de l'adéquation de l'organisation et du système de contrôle interne.

L'objectif de la mission a été de s'assurer que la gestion des ressources humaines était conforme aux dispositions légales et réglementaires (audit de conformité) et aux bonnes pratiques en la matière (audit de gestion). Compte tenu du défaut de processus établis et de documentation, la Cour a considéré qu'une approche classique axée sur l'analyse systématique des processus clés en matière de ressources humaines n'apporterait pas de valeur ajoutée et ne favoriserait pas une sortie de la crise dans laquelle l'établissement se trouvait. Elle s'est donc concentrée tout d'abord sur les aspects de pilotage pour ensuite porter son analyse sur la gestion opérationnelle ; enfin, elle a analysé la gouvernance pour s'assurer que celle-ci permette aux différentes instances (CA, Bureau du CA, Direction, personnel) de collaborer dans le respect des bonnes pratiques en la matière.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Stanislas ZUIN  
Président

Pour toute information complémentaire, prière de prendre contact avec :  
Monsieur Stanislas ZUIN, président de la Cour des comptes  
Tél. 022 388 77 90, courriel : [stanislas.zuin@cdc.ge.ch](mailto:stanislas.zuin@cdc.ge.ch)